

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
website: www.africa-union.org

TI10363

AIDE-MÉMOIRE

CONFÉRENCE DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE (CAMoT)

**21 - 25 octobre 2013
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

Introduction

1. Il est largement admis que le commerce favorise la croissance économique et réduit la pauvreté aussi bien dans les régions développées que dans celles en voie de développement, notamment en Afrique. Le commerce est le moyen par lequel les pays participants utilisent les avantages comparatifs que leur donnent leurs dotations en ressources naturelles et leurs capacités productives. Le commerce inter pays peut générer de la croissance d'une manière générale, toutefois, il arrive souvent que les avantages cumulés ne soient pas répartis équitablement entre partenaires commerciaux. Telle est la situation du continent africain, tout entier tributaire de l'exportation de matières premières non transformées et de ressources minérales qui alimentent la croissance économique des pays développés et émergents.

La performance commerciale de l'Afrique

2. Les facteurs spécifiques qui ont contribué à la faiblesse de la performance commerciale de l'Afrique au cours des dernières décennies ont fait l'objet de nombreux débats. L'exportation d'un très petit nombre de produits, en particulier, de matières premières, représente plus de 80 pour cent du total des exportations de l'Afrique au cours des dernières années. Dépendre autant des matières premières crée de graves obstacles à la croissance en raison de la volatilité des prix desdites matières premières, facteur que nombre de ces pays ne peuvent contrôler et qui transcende les limites de leurs politiques nationales. En plus de ces faits qui sont reconnus, il manque à de nombreux pays africains la capacité industrielle qui leur permettrait de diversifier les produits manufacturés ; ces pays sont par ailleurs confrontés à l'insuffisance des infrastructures d'appui au commerce intra-africain et international.

3. La croissance de l'Afrique, l'une des plus rapides au monde à l'heure actuelle, est toutefois fragile et repose sur des facteurs faussés et non sur des bases économiques solides. En conséquence, il a été soutenu que la combinaison d'un changement dans la composition des produits que commercialise le continent, et de l'industrialisation, l'amélioration des infrastructures, et la transformation structurelle, serait décisive quant à déclencher une croissance et un développement économiques durables. Les statistiques de la CNUCED montrent que le commerce mondial de marchandises a triplé de volume au cours des deux dernières décennies et que la part africaine de cette croissance est insignifiante. Le commerce africain de marchandises a effectivement augmenté au cours des dernières années - les exportations et les importations enregistrant une croissance moyenne de 10 pour cent et 13 pour cent entre 2005 et 2010, respectivement, pourtant, la part de l'Afrique dans le commerce mondial a diminué.

4. Il conviendrait également de noter qu'il y a plus de six décennies, l'Afrique a contribué pour environ 8 pour cent du total des exportations mondiales, mais ce chiffre a baissé à 6 pour cent en 1980 et à 2,3 pour cent en 2000, avant de remonter à 3,3 pour cent en 2010. Telle est la courbe générale des économies en développement qui, au fil du temps, ont réalisé de la croissance. En effet, les économies en développement

ont contribué pour 29,5 pour cent aux exportations mondiales en 1980, chiffre qui a augmenté à 42 pour cent en 2010.

5. Selon la CNUCED, le commerce international des services africains présente les mêmes tendances. Les exportations de services en provenance d'Afrique ont augmenté de sept fois entre 1980 et 2010, la part totale de l'Afrique dans le commerce des marchandises et des services passant de 10 à 18 pour cent. Toutefois, les exportations de services de l'Afrique, en tant que part des exportations mondiales de services, ont diminué de 3,5 pour cent en 1980 à 2,5 pour cent en 2010. En ce qui concerne les importations, la part africaine des importations mondiales de services a chuté de 6,6 pour cent en 1980 à 4,4 pour cent en 2010, tandis que la part des pays en développement a légèrement augmenté, passant de 32 pour cent à 35,7 pour cent pendant la même période.

6. La situation est encore plus préoccupante lorsqu'on considère le commerce intra-africain, resté constamment faible par rapport au commerce intercontinental. Plus de 80 pour cent des exportations de l'Afrique sont encore destinées aux marchés extérieurs, l'Union européenne et les États-Unis étant les destinations qui absorbent plus de 50 pour cent de ces exportations. L'Inde et la Chine sont également d'importants marchés d'exportation pour les pays africains et les Communautés économiques régionales. Dans le même temps, l'Afrique importe plus de 90 pour cent de ses marchandises de l'extérieur du continent, en dépit d'abondantes ressources naturelles qui lui permettraient de combler elle-même ses besoins en produits importés.

Les efforts d'intégration du marché africain

7. Selon la Banque mondiale, l'intégration africaine a longtemps été reconnue comme moyen efficace permettant de résoudre le problème de la fragmentation des économies du continent. Beaucoup de ces pays sont petits en termes de population, ce qui explique la taille de leur marché. La part des échanges intrarégionaux de marchandises dans les importations totales de marchandises est seulement d'environ 5 pour cent dans le COMESA, 10 pour cent dans la CEDEAO et 8 pour cent dans l'UEMOA, contre plus de 20 pour cent dans l'ASEAN, environ 35 pour cent dans l'ALENA et plus de 60 pour cent dans l'UE. L'Afrique n'a pas réalisé son potentiel de commerce régional. Grâce au commerce régional, les produits de base en excédant dans leurs zones de production peuvent traverser les frontières et se retrouver sur les marchés en pleine croissance des villes et des zones rurales qui en manquent.

8. La hausse des revenus en Afrique crée de nouvelles opportunités pour le commerce transfrontalier de produits manufacturés de base qu'il est plus cher d'importer des marchés mondiaux. Le potentiel des chaînes de valeur régionales de production à diriger les exportations mondiales de produits manufacturés n'a pas encore été exploité. Le commerce transfrontalier de services quant à lui offre des possibilités inexploitées pour l'exportation et un meilleur accès aux consommateurs et aux entreprises. Ce qui prouve que ce potentiel est seulement latent, c'est l'important flux de commerce transfrontalier qui existe entre les pays africains et n'emprunte

malheureusement que des canaux informels, de sorte qu'il n'est pas pris en compte dans les statistiques officielles. Ce commerce contribue de manière décisive au bien-être des populations et à la réduction de la pauvreté, puisque la grande majorité de la main d'œuvre pauvre, notamment les femmes et les jeunes, est absorbée par la production et le commerce informels de biens et services qui franchissent effectivement les frontières africaines. Permettre à ces commerçants de prospérer et les intégrer progressivement dans l'économie formelle intensifierait le commerce et mènerait à la croissance et au développement.

9. Le défi majeur pour l'Afrique aujourd'hui est de savoir comment diversifier ses exportations pour ne plus dépendre des produits de base et mettre en œuvre des politiques qui élargissent la participation au commerce. Cela nécessite des mesures visant à améliorer les conditions des entreprises et créer une voie cohérente vers le formel. Les acteurs du secteur informel doivent être perçus comme fournissant un itinéraire cohérent vers le formel. Les acteurs du secteur informel doivent être perçus comme étant à l'origine de la croissance et de la réduction de la pauvreté plutôt que comme une source de perte de revenus pour les gouvernements nationaux. La population de jeunes qui ne cesse de croître renforce la nécessité d'un commerce et d'une croissance plus inclusifs et à forte intensité d'emplois et offre en même temps à l'Afrique une réelle occasion de tirer profit de son important potentiel à stimuler la productivité et la croissance sur une période prolongée. En outre, l'intégration régionale et le renforcement du commerce intrarégional peuvent jouer un rôle crucial dans la réalisation de ces objectifs en Afrique. Une intégration plus approfondie des marchés régionaux peut faire baisser les coûts afférents au commerce et au fonctionnement des entreprises et alléger les contraintes rencontrées par de nombreuses entreprises dans l'accès aux services et aux compétences nécessaires pour accroître et diversifier la production en vue d'une valeur ajoutée plus élevée. La commercialisation de marchandises dans toute l'Afrique semble offrir beaucoup plus d'emplois que les minéraux et ces échanges pourraient avoir un impact plus direct sur la pauvreté, c'est-à-dire, sur les pauvres qui à la fois produisent et commercialisent les produits alimentaires de base qui dominent ce commerce.

10. Depuis 2003, la Commission de l'Union africaine a pris, dans le cadre de l'Acte constitutif et du Traité d'Abuja, la responsabilité de promouvoir l'intégration régionale et le développement économique sur le continent. Dans la poursuite de cet objectif et compte tenu de l'importance du commerce transfrontalier dans la promotion de l'intégration régionale sur le continent, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté, lors de sa dix-huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2012, la décision (Assemblée/ AU/Dec.394 [XVIII]) sur l'accélération de la création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) panafricaine à la date indicative de 2017 et a également approuvé un plan d'action pour intensifier le commerce intra-africain (BIAT). Cette décision historique du Sommet vise à approfondir l'intégration des marchés africains et à faire du commerce un instrument efficace pour la réalisation d'un développement socioéconomique rapide et durable, ce qui est en adéquation avec le tout premier objectif assigné à l'Union africaine par ses pères fondateurs

La Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine (CAMoT)

11. La Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine (CAMoT) est la plus haute instance politique et d'élaboration de politiques où les questions relatives à la promotion du commerce intra-africain et international sont discutées. La Conférence est organisée chaque année et réunit les ministres du Commerce ainsi que les hauts fonctionnaires chargés du commerce dans les États membres de l'Union pour réfléchir sur les politiques et programmes commerciaux et, si nécessaire, se mettre d'accord sur les positions communes sur les questions d'intérêt pour l'Afrique. Compte tenu de la quête de l'Afrique pour occuper la place qui lui revient sur la scène mondiale, la CAMoT s'est engagée à entreprendre des initiatives de collaboration visant à renforcer les relations commerciales continentales et à promouvoir la croissance économique à travers la réalisation de l'intégration rapide des marchés grâce à la diversification économique et à l'utilisation de l'industrialisation comme force motrice.

12. Cette année, la Conférence examinera et adoptera, entre autres, **la stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'Action pour intensifier le commerce intra-africain (BIAT) et le cadre stratégique pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en 2017** qui a été approuvé et adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement lors de leur Sommet à Addis-Abeba en 2012. En outre, la Conférence se penchera sur d'autres questions pertinentes relatives aux relations commerciales internationales du continent et aux partenariats, à l'instar de ceux afférents aux Accords de partenariat économique (APE), à la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle permettra également aux décideurs africains d'adopter des positions communes sur les questions de commerce international avant le début de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC (MC9) à Bali en novembre 2013.

13. En outre, compte tenu de l'étendue de l'intérêt que la question de l'intégration et du développement des marchés africains a suscité entre partenaires et parties prenantes, de nombreuses organisations internationales africaines et non africaines et des acteurs du secteur privé participeront à la Conférence pour exprimer leurs points de vue sur l'intégration des marchés africains.

Objectif de la huitième Conférence des ministres du Commerce

14. L'objectif de cette Conférence est de réunir les ministres du Commerce de l'Union africaine pour leur permettre d'examiner et d'approuver, entre autres, le cadre stratégique pour la mise en œuvre du Plan d'action pour intensifier le commerce intra-africain (BIAT), les principes de négociation pour la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et d'adopter une position commune sur les questions relatives à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC (MC9) prévue à Bali (Indonésie) en novembre 2013.

Résultats attendus de la Conférence

15. La Conférence devrait réaffirmer les engagements des ministres du Commerce de l'Union africaine sur l'intensification du commerce intra-africain (BIAT) et la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) à travers l'adoption du Cadre stratégique pour la BIAT. Elle devrait en outre permettre aux ministres de se mettre d'accord sur les questions pertinentes relatives à la création de la ZLEC. La Conférence devrait par ailleurs convenir d'une position africaine unifiée dans la perspective de la Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Bali en décembre 2013.

Programme de la Conférence

16. L'ordre du jour et le programme de travail aussi bien de la réunion des hauts fonctionnaires que de la réunion des ministres sont joints au présent aide-mémoire. L'ordre du jour et le programme de travail finalisés seront distribués aux participants lors de la Conférence.

Organisateurs

17. La Conférence sera organisée par la Commission de l'Union africaine, avec le soutien de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Participation

18. Participeront à la Conférence les ministres du Commerce de l'Union africaine, les hauts fonctionnaires/experts des États membres, les Communautés économiques régionales (CER), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (ITC), le Centre Sud, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Chambre de commerce panafricaine et d'autres organisations internationales africaines et non africaines.

Dates : La Conférence se tiendra du **21 au 25 octobre 2013**

21 – 23 octobre 2013 - *Réunion des hauts fonctionnaires chargés du commerce*

24 – 25 octobre 2013 - *Réunion des ministres du Commerce*

Lieu : La Conférence se tiendra dans le Nouveau Centre de Conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie).

Langues : L'interprétation simultanée sera assurée dans les quatre langues officielles de l'Union africaine - anglais, français, arabe et portugais.

Logistique & Arrangements financiers

19. La Commission de l'Union africaine prend en charge les frais de participation (**Billet d'avion classe économique et les indemnités journalières de subsistance au taux de l'ONU**) pour un **délégué** par État membre de l'Union africaine participant et par Communauté économique régionale (CER), sur la base de l'itinéraire le plus direct et économique entre le lieu du départ et Addis-Abeba. Les délégués désignés **DOIVENT remplir et SIGNER** le formulaire d'inscription ci-joint (noms et prénoms, titres, positions, et organisations, pays, coordonnées telles que le numéro de téléphone, le fax et les adresses e-mail) et l'envoyer avec une copie de leur **PASSEPORT NATIONAL** aux adresses e-mail suivantes (sumad@africa-union.org; batanaic@africa-union.org et MekonnenTM@africa-union.org ou Fax: +251 115 182 970) **au plus tard le 30 aout**. Les participants sponsorisés sont priés de noter que les billets d'avion pour le voyage ne seront pas établis sans le formulaire d'inscription dûment signé et une copie de leur passeport national.

20. Il est rappelé à tous les participants que les autres dépenses effectuées par eux, tels que les frais afférents au visa, à la santé, à l'assurance, à l'hospitalisation, à la perte ou aux dommages subis par des biens personnels au cours de la Conférence ne seront pas couvertes par la Commission de l'Union africaine.

Dispositions en vue du voyage

21. Tous les participants sont tenus de prendre eux-mêmes les dispositions en vue de leur voyage, y compris le billet d'avion et le visa d'entrée en Éthiopie. Les participants venant de pays où il existe des ambassades éthiopiennes sont tenus de prendre leur visa d'entrée en Éthiopie dans ces ambassades avant de leur décollage. Les participants venant de pays où il n'existe pas d'ambassade éthiopienne peuvent obtenir leur visa d'entrée à leur arrivée à Addis-Abeba. Toutefois, les participants sont tenus de présenter leur lettre d'invitation et les frais de visa aux autorités de l'immigration à l'aéroport d'Addis-Abeba.

Réservations d'hôtel

22. Les participants sont tenus de faire leurs propres réservations d'hôtel pour toute la durée de la Conférence. Les hôtels à Addis-Abeba ont pour la plupart un service de navette entre l'hôtel et l'aéroport. Toutefois, les participants doivent prendre des dispositions pour être accueillis à l'aéroport par l'hôtel avant leur départ pour Addis-Abeba.

Exigences en matière de santé

23. Les participants doivent avoir sur eux leur carnet de vaccination contre la fièvre jaune.

Taux de Change

24. Le Birr éthiopien (ETB) est la monnaie locale en Éthiopie. Les taux de change pour les trois principales monnaies étrangères en juillet sont les suivants : 1 USD = 18,6487 birrs, 1 euro = 24,3272 birrs et 1 Livre sterling = 28,3945 birrs.

Conditions météo et vêtements

25. Le climat en Éthiopie obéit à deux principales saisons : la saison sèche (octobre-mai) et la saison des pluies (juin-septembre). Les températures varient selon la saison et l'altitude. Actuellement, le temps est frais et pluvieux pendant la journée et plutôt froid la nuit. Des vêtements chauds et un imperméable sont recommandés.

Personnes à contacter :

26. Pour plus d'informations sur la Conférence, bien vouloir contacter les personnes suivantes :

Commission de l'Union africaine

Dr Dauda Foday Suma, fonctionnaire principal chargé du commerce, Commission de l'Union africaine, PO Box 3243, Addis-Abeba, Éthiopie. Email : sumad@africa-union.org
Tel : +251 11 5182 965, Fax : +251 115 182 970.

M. Clémence Batanai, responsable de la politique commerciale, Commission de l'Union africaine, PO Box 3243, Addis-Abeba, Éthiopie. Email : batanaic@africa-union.org , Tel: +251 11 5182 961, Fax: +251 115 182 970.

M. Mekonnen Tadesse Mekonnen, agent de bureau, Commission de l'Union africaine, PO Box 3243, Addis-Abeba, Éthiopie. Email : MekonnenTM@africa-union.org , Tél : +251-11-518-29-62, Fax : +251 115 182 970.